PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026
COMMUNE DE BRANCOURT-EN-LAONNOIS

La réunion a débuté le 24 avril 2026 à 18h00 sous la présidence du Maire, Madame ROUYER Marie-Laure.

Membres présents :
Madame BEURION Vanessa - Conseillère municipale
Madame BRANDON Catherine - Conseillère Municipale
Madame COLETO Audrey - Conseillère Municipale
Monsieur COUSIN Nicolas - Adjoint
Madame DELPECH Nadège - Adjointe
Monsieur JEAN Fabien - Conseiller municipal
Monsieur LEMAITRE Laurent - Conseiller municipal
Monsieur MULLER Eric - Conseiller municipal
Monsieur PERIN Kevin - Conseiller municipal
Madame QUENOT Océane - Conseillère municipale
Monsieur REMY Jean-Jacques - Adjoint
Madame ROUYER Marie-Laure - Maire
Monsieur SUMIEN Jean-Marc - Conseiller Municipal

Membres absents représentés :
Madame BOISSOLLE Sandrine - Conseillère Municipale Pouvoir donné à Mme ROUYER Marie-Laure - Maire
Madame MOISSON Djamila – Adjointe Pouvoir donné à Mme BRANDON Catherine - Conseillère Municipale

Membres absents : Néant
-
Secrétaire de séance : Madame COLETO Audrey
Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :
- Approbation du procès-verbal du 27.03.2026
D18_2026 - Désignation des membres de la Commission Appel d'Offres
D19_2026 - Désignation d'un grand électeur au SIDEN SIAN
D20_2026 - Désignation de 2 référents (1 titulaire + 1 suppléant) « lutte antivectorielle »
D21_2026 - Mise en œuvre du RGPD (Règlement pour la Protection des Données Individuelles) : Mutualisation avec la CCPC
D22_2026 - Demandes de subventions associations ALVA COUCY, Anciens combattants
D23_2026 - Demande de subvention de l'association des parents d'élèves du collège d'Anizy-le-Grand
D24_2026 - Demande de subvention AFM TELETHON
D25_2026 - Demande de subvention Secours Populaire Français
D26_2026 - Demande de subvention Restos du cœur
D27_2026 - Proposition d'adhésion à la fondation du Patrimoine
D28_2026 - Affectation des dépenses liées au compte 623 "Publicité, publication et relations publiques"
D29_2026 - Création d'un emploi d'agent technique et modification du tableau des effectifs
D30_2026 - Vote des taux des impôts directs locaux 2026
D31_2026 - Vote du Budget Primitif 2026
D32_2026 - Extension d'un éclairage public solaire - 82 rue Saint Maurice
- Questions diverses

- Approbation du procès-verbal du 27.03.2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité.

15 voix pour

D18_2026 - Désignation des membres de la Commission Appel d'Offres

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de constituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création de la commission d'appel d'offres.
Elle est composée de :

- Madame le Maire, présidente,
- 3 membres titulaires du conseil municipal,
- 3 membres suppléants en nombre égal.

Résultats de l'élection
Après dépouillement, sont élus :
Membres titulaires : MOISSON Djamila, LEMAITRE Laurent, COUSIN Nicolas
Membres suppléants : BRANDON Catherine, DELPECH Nadège, MULLER Eric

La commission est constituée pour la durée du mandat du conseil municipal.

15 voix pour

D19_2026 - Désignation d'un grand électeur au SIDEN SIAN

Il est rappelé aux membres du Conseil que la commune a adhéré au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif ».
Par suite des élections municipales 2026, le Comité du SIDEN-SIAN doit être renouvelé.
Ce renouvellement nécessite pour la commune, ayant une population totale inférieure à 5.000 habitants, de procéder à la désignation d'un Grand Electeur appelé à constituer, pour la compétence « Assainissement Collectif », le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Les membres du Conseil ont procédé à un vote dont les résultats sont les suivants :

Monsieur Nicolas COUSIN a obtenu 15 voix ; il est donc élu Grand Electeur

15 voix pour

D20_2026 - Désignation de 2 référents (1 titulaire + 1 suppléant) « lutte antivectorielle »

Madame le Maire expose que depuis son introduction en métropole en 2004, le moustique tigre est l'une des espèces les plus invasives au monde.
Dans le cadre de la lutte contre la prolifération des maladies transmises par ces vecteurs, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) des Hauts de France souhaite renforcer l'implication des collectivités locales pour prévenir et maîtriser les risques sanitaires.
C''est pourquoi il est demandé à chaque commune de désigner un référent titulaire et un référent suppléant pour la lutte antivectorielle, lesquels seront chargés de coordonner les actions locales de surveillance et de prévention. Ils seront les principaux interlocuteurs de l'ARS pour la mise en œuvre et le suivi des actions de lutte, ainsi que pour la communication et la sensibilisation de la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, pour la lutte antivectorielle :
- Monsieur Nicolas COUSIN, référent titulaire,
- Monsieur Eric MULLER, référent suppléant,

15 voix pour

D21_2026 - Mise en œuvre du RGPD (Règlement pour la Protection des Données Individuelles) : Mutualisation avec la CCPC

Dans le cadre de la protection des données, il est proposé la mutualisation d'un délégué à ce secteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :
- D'adhérer à la mutualisation du délégué à la protection des données entre la communauté de communes et le GIE (Groupement d'Intérêt Economique),
- D'autoriser le maire à signer ladite convention et à signer tous les documents s'y afférant ;
- D'autoriser le maire à désigner le GIE comme étant le délégué à la protection des données de la commune ;
- D'habiliter le GIE à procéder à la déclaration en ligne délégué à la protection des données sur le site de la CNIL.

15 voix pour

D22_2026 - Demandes de subvention associations ALVA COUCY, Anciens combattants

Madame le Maire présente les demandes des subventions des associations suivantes au titre de l'année 2026 : ALVA Coucy et Association des anciens combattants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- ACCEPTE à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 300,00 € au titre de l'année 2026 à l'Association des anciens combattants

- REFUSE à l'unanimité le versement d'une subvention au titre de l'année 2026 à ALVA Coucy, dans la mesure où une autre association sportive existe dans le village.

15 voix pour

D23_2026 - Demande de subvention de l'Association des Parents d'élèves du collège Anizy-le-Grand

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'association suivante au titre de l'année 2026 :
Association des parents d'élèves du collège d'Anizy-le-Grand.
Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention.
Il est notamment relevé que le projet ne présente pas un intérêt communal suffisant.

Le Conseil Municipal, après examen du dossier présenté et au regard des éléments communiqués,
- VOTE CONTRE, à la majorité, l'attribution d'une subvention à l'association des parents d'élèves du collège Anizy-le-Grand.
13 voix contre, 2 Abstentions : Monsieur Fabien JEAN, Madame Nadège DELPECH

D24_2026 - Demande de subvention AFM TELETHON

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'association suivante au titre de l'année 2026 :
AFM Téléthon
Il est notamment relevé que le projet ne relève pas des critères d'attribution des subventions définis par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- VOTE CONTRE, à la majorité, l'attribution d'une subvention à l'association AFM Téléthon.
13 voix contre, 2 Abstentions : Monsieur Jean-Marc SUMIEN, Monsieur Kévin PERIN

D25_2026 - Demande de subvention Secours Populaire Français

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'association suivante au titre de l'année 2026 :
Secours Populaire Français
Il est notamment relevé que la commune verse déjà une subvention à une association ayant un but similaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- VOTE CONTRE à la majorité l'attribution de subvention au comité fédéral de l'Aisne du Secours populaire français.
13 voix contre, 2 Abstentions : Monsieur Eric MULLER, Monsieur Kévin PERIN

D26_2026 - Demande de subvention Restos du cœur

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'association suivante au titre de l'année 2026 :
Les Restos du cœur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE, à la majorité, le versement d'une subvention au titre de l'année 2026 au Restos du cœur pour un montant de 300,00 €

12 voix pour
1 voix contre : Monsieur LEMAITRE Laurent
2 abstentions : Madame COLETO Audrey, Monsieur SUMIEN Jean-Marc

D27_2026 - Proposition d'adhésion à la fondation du Patrimoine

Madame le Maire informe l'assemblée d'une proposition d'adhésion de la Fondation du Patrimoine, fondation ayant pour but d'accompagner les propriétaires publics ou privés dans leurs projets de restauration de sauvegarde et de valorisation du patrimoine local.
C'est un organisme à but non lucratif et une organisation reconnue d'utilité publique.
L'adhésion, moyennant une cotisation annuelle, permettrait aux bénévoles de la fondation d'attribuer de nouveaux labels, de trouver des mécènes, d'ouvrir des collectes de dons et de soutenir financièrement des travaux. La commune profiterait ainsi, de leur expertise quant à l'accompagnement et à la mobilisation de nombreux leviers de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine
- ACCEPTE le versement d'une cotisation au titre de l'année 2026 à la Fondation du Patrimoine d'un montant de 200,00 €

15 voix pour

D28_2026 - Affectation des dépenses liées au compte 623 "Publicité, publication et relations publiques"

La nature relative aux dépenses « publicité, publications et relations publiques » revêtant un caractère imprécis du fait de la grande diversité de dépenses que génère cette activité, il est demandé aux collectivités locales de procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques de dépenses à imputer au compte 623 « publicité, publications et relations publiques »,

Il est proposé de prendre en charge au compte 623 :

- D'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemple les diverses prestations et cocktails servis lors des cérémonies officielles, inaugurations, spectacles, manifestations portées par la commune, réunion du personnel, ...
- Les fleurs, gravures, médailles coupes, et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors de décès, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles
- Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leur prestation ou contrat
- Les concerts et manifestations culturelles
- Les frais d'annonce, de publicité et les parutions liées aux manifestations et locations de divers matériels nécessaires à leur organisation
- Les frais de restauration des élus ou agents communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations
- Les cartes cadeaux ou cartes d'achats dans le cadre d'évènements ponctuels
- Les dépenses liées au repas des aînés.

AYANT ENTENDU CET EXPOSE et APRES EN AVOIR DELIBERE
Le Conseil Municipal « à l'unanimité » approuve cette proposition.

15 voix pour

D29_2026 - Création d'un emploi d'agent technique et modification du tableau des effectifs

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et expose aux membres du Conseil la nécessité de créer 1 emploi d'agent technique et par conséquent de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la création d'emploi d'un agent technique polyvalent en milieu rural au grade d'agent technique principal de 2ème classe ou d'agent technique à compter du 1er mai 2026 et décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

15 voix pour

D30_2026 - Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de ne pas augmenter les taxes et fixe les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties* : 46.77 %

* (dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021) (Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.61 %

- Taxe d'habitation : 19.27 % (concernant les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans est à nouveau voté depuis 2023)

15 voix pour

D31_2026 - Vote du Budget Primitif 2026

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, les différentes orientations budgétaires à adopter pour l'année 2026.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et vote à l'unanimité, le budget primitif 2026 comme suit :

1. section de fonctionnement : la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de 777 261,96 €

2. section d'investissement : la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de 142 750,00 €

15 voix pour

D32_2026 - Extension d'un éclairage public solaire - 82 rue Saint Maurice

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :
Extension d'un éclairage public solaire au 82, rue Saint Maurice.

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 2 769,65 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 2 769,65 €, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	USEDA	COMMUNE
Eclairage Public Réseau	2 769,65 €	0.00 €	2 769,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de s'engager à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.
En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

15 voix pour

Questions diverses

Prochain conseil municipal
Le prochain Conseil Municipal se tiendra le vendredi 5 juin 2026 à 18h.

Les sujets étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 21h45.

Madame COLETO Audrey
Secrétaire de séance

Madame ROUYER Marie-Laure,
Maire

MAIRIE DE BRANCOURT-en-LAONNOIS - 02(Aisne)